L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 NOVEMBRE 1844.

PAR MAGNE & WEISSE.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance, $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes [illegible] magasins de détail, etc., les Banques, Compagnies d'Assurance [illegible] publiques; les [illegible] à vapeur, ou les marchands [illegible] commission, $80. Ces abonnés [illegible] l'année et d'avance.

Le privilège des abonnés [illegible] est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, [illegible], par les [illegible], les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne feront paraître que par intervalle, seront [illegible] par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES [illegible] d'une nature personnelle, [illegible] le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES [illegible] de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, [illegible], &c., ne seront portées au compte de l'abonné et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'en soit répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement, [illegible] insérer chaque jour le nouvel annonce, [illegible] la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES des candidats [illegible] les emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

AU MAGASIN FASHIONABLE,
Rue de Chartres, 123, entre Conti et St. Louis.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public [illegible] viennent de recevoir par les navires Vertigo, Sea Lion, Nashville, Devonshire et Vesta, [illegible] articles, et après choisis par leur sieur F. Lacroix pendant son séjour à Paris.

DRAPERIE.

Drap [illegible] cachemire—Drap noir Exposition de 1844—Drap [illegible]—Drap vert russe et vert de [illegible]—Drap bronze et bronze d'Orléans, nouvelle nuance—Drap [illegible] d'Espagne et grenat—Drap façon [illegible]—Drap poste, castor et imperméable.

CASIMIR

Satin laine, noir, uni et façonné—Casimir mirobolant—Casimir à raies et à carreaux—Casimir véritable élastique, [illegible] article—Casimir Jockey Club—Casimir divers couleurs grande nouveauté.

SOIERIE

[illegible] noire, double trame—Serge cuite—Serge façonnée, [illegible] et velours de toutes couleurs—Satin noir, uni et façonné pour gilets—Ouatinée, nouveau genre, gros grain et drap de soie—Satin napolitain à raies et à carreaux, satin, dessins nouveaux, à la Polka et renaissance.

CONFECTIONS

Faites dans les ateliers des premiers tailleurs de Paris.

Habits nouvelle coupe—Redingottes habillées—Habits de cheval—Paletots nouvelle forme des plus riches—Paletots Mackintosh—Paletots drap caoutchouté doublés en soie—Paletots tweeds imperméabilisés—Pardessus, étoffes diverses.

GILETS

Cachemire à raies et à carreaux—Satin noir uni et façonné—Valenciennes, brodés à l'aiguille—Forme chevalière—Forme à simple shall—Forme double shall—Forme droite à petit collet—Forme moyen âge.

PANTALONS

Coupe tout nouvelle, de diverses étoffes et nuances des plus variées.

CHEMISES

Confectionnées à façon, sur patrons les plus nouveaux et à petits plis—Chemises tricot à corset—Gilets flanelle nouvelle coupe.

Bretelles sous-gomme élastique, gants Jouvin, Chapeaux Pinel, [illegible], parapluies, sur-touts, cannes à parapluies, faux cols, corsets sans couture pour dames, et une infinité d'articles nécessaires à la toilette d'un fashionable.

Egalement, un assortiment de fournitures pour tailleurs.

CORDEVIOLLE & LACROIX.

B. O. VIGNAUD,
No. 41
RUE DE CHARTRES

DE retour de son voyage en Europe, prévient ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les navires Tagioni, Norman, du Havre, Bombay, Sweetland Norfolk, d'Angleterre un assortiment complet d'articles de ménage, qu'il vendra à des prix très modérés.

PORCELAINE.

Services de tables en porcelaine française, blanche, à filet or et à fleurs, tels que services à dessert, à déjeuner et à thé. Ayant pris des engagements avec les principales manufactures, il aura toujours les assortiments [illegible] qu'il vendra à très bas prix en gros et en détail.

VERRERIE

Services de table complets—coupes—vases à reflets, pots à eau, carafes, gobelets, verres à patte, à Bordeaux, à madère et à liqueur. Cylindres, globes et verres à lampes &c. &c. en cristal uni et de divers taillages.

PLAQUES.

Services à thé complets, théières, sucriers, beurriers, porte-liqueurs et porte-huiliers, [illegible] de table, bougeoirs, flambeaux, candélabres, chandeliers, vases, corbeilles, [illegible] bouteilles, bouchons, bols à punch, etc. etc.

LAMPES ET GIRANDOLES

Lampes solaires, astrales et carcels, de toutes dimensions; lampes de bureau, de corridor, pendules de marbre et de divers autres genres, [illegible] coupes, plafonds, lustres, veilleuses [illegible] cristal et autres.

FANTAISIES.

Verres d'eau tête-à-tête, [illegible] coupes, [illegible], flacons, vases, [illegible] verres à pied, gobelets, vases [illegible] boîtes à ouvrage, [illegible] garnitures complètes pour lavabos &c. &c.

En porcelaine, [illegible]

ARTICLES [illegible]

Coutellerie [illegible] couteaux à dessert [illegible] plateaux, [illegible] chandeliers, [illegible] réchauds, [illegible] cuillères et fourchettes [illegible] plats [illegible] glaces [illegible] jeux, pots à eau, [illegible] vases de jardin, [illegible] de bureau, [illegible] backgammon, crible et [illegible] Escabeaux [illegible] casseroles, [illegible] de mousse, boîtes à boston, dominos, damiers &c. &c. et une infinité d'autres articles trop longs à énumérer qu'il vendra à des prix très modérés.

14 nov

Magasin à bon marché

NOUVELLEMENT reçu de New York, les articles suivans, que le soussigné vendra à très bas prix:

Beaux Calicots, bon teint, [illegible]
Idem superfin, [illegible]
Calicots à meubles, [illegible]
6 caisses mousseline [illegible]
Mousseline de laine [illegible]
Coton blanc écru à tout prix.

Aussi—Un grand assortiment de bas de coton, et de marchandises sèches, [illegible] &c.

23 oct C. M. SIMPSON, No. 40 Chartres.

LEÇONS A DOMICILE

MME BELLANGER, forcée de s'incliner devant la pensée libérale qui a créé les écoles publiques à compris que, pour lui avait cessé le temps d'une institution.

En conséquence, elle a repris, comme autrefois, le cours de ses leçons particulières dans les familles.

Les personnes qui daigneront lui continuer la confiance dont elle l'a honorée depuis quinze ans en cette ville sont priées de s'adresser à la librairie de M. Victor Hébert, rue de Chartres. 11 oct—3t

---

GRAINES [illegible] de jardinage. Garanties de la récolte de 1844. Le soussigné vient de recevoir [illegible] Robert Morris, un grand assortiment de graines fraîches, venant directement des premiers grainiers du Nord, consistant en betteraves, pois, choux, choux fleurs, celeri, carrotte, laitue, oignons, fèves, radis &c. &c. à vendre à des prix modérés par Wm. DINN.

4 nov 11 Commune.

AVIS.
ANTOINE DUBUC

Secrétaire de la Fabrique St-Louis de la Nouvelle-Orléans,

Autorisé à vendre dans le cimetière No 2, des emplacements, tombes particulières et tombes dites "Fours," prévient le public que le Clergé étant revenu à la Cathédrale, il se charge de recevoir les commandes d'enterremens des catholiques, et de fournir à des prix très modérés tout ce qui concerne les convois, enterrements, savoir: Cercueils, Corbillards, Voitures, Catafalques, Crêpes, Echarpes, Gants, Billets d'invitation, etc.

Il se charge aussi de la construction ainsi que de l'ouverture et la clôture des tombes et fours.

Bureau de la Fabrique No 20, face à la Place St Antoine, attenant au Presbytère de l'Eglise St Louis.

1 oct. 4t

LE Soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il tient son cabinet passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti, qu'il se charge de procuration, de la rentrée d'anciennes [illegible], et de recouvrement de toute nature.

Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1844.

24 sept—1 an A. DURAND.

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.

☞ Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés. 2 nov—1an

---

WILLIAM DAVISON. JOHN PARKISON.
WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENTS [illegible]
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
Rue du Canal, No 81 N. Orléans.

SMITH BRYAN,
Importateur de Marchandises Anglaises et Négociant en commission.
30, rue de la Douane.

REFERENCES:
Benjamin Story, Nouvelle-Orléans.
John Hagan, Sar. do.
Alexander Grant, do.
MM. Grinnell, Minturn & Co, New York.
John Mullen & Co, do.
Isaac Low & Co, Liverpool.
James et Thomas Kennedy, Belfast, Irlande.
James T. Bryan, Magherafelt. do.

P. CUSACHS, Pharmacien.

Magasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.

Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle Orléans

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS

DITTRICH & SHANNON,
Marchands-Commissionnaires,
Et Consignataires et Expéditeurs par Agence.
No. 38, rue Poydras.

FERONT des avances libérales sur des consignations et marchandises qui leur seront adressées.

R. DITTRICH seul, signera pour la maison.

Les affaires commencées devant sous la raison de DITTRICH & Co, seront continuées par eux.

P. C. SHANNON continue des affaires d'agences de steamboats, et signera individuellement.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1844. 3 juil.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.—Il a été perdu ces jours derniers, un CACHET en or, ayant un verre. Ce cachet a été perdu entre [illegible] [illegible] [illegible] à M. Gordon Jr., No. 31, rue du Camp, au premier.

23 nov—4

FARINE—300 barils St. Louis, marque de l'Aigle;
400 do. dito moulins du Missouri;
200 do. dito Pilot;
200 do. dito Grand de Jour;
100 do. dito différentes marques
[illegible] do. dito Fine;

En déchargement et à vendre par NEVILLE & Co.
25 nov 104 Tchoupitoulas

Marchandises Sèches.

OUVERTURE DU MAGASIN DE F. ROULLIER, 102, rue Royale.

MOUSSELINES laines imprimées, cachemires laines imprimées, mérinos gauffrés, robes de soirées de tous genres, robes de soie de hautes nouveautés, soieries en pièces, Châles et écharpes en laine, assortis. Châles et écharpes soies assorties. Châle et écharpes, crêpe de Chine brodés, Châles et écharpes en barège, écharpes tulles brodées, grand assortiment valenciennes, dentelles noires et blanches, voilettes tulles et dentelles, noires et blanches, manteaux et mantelets soies, doublés, cravattes fantaisies assorties pour dames, cravattes satin et cachemire, façonnés pour hommes, foulards soie et batiste fil pour hommes, mouchoirs batiste, brodés, mouchoirs batiste fil, vignettes imprimés, mouchoirs batiste à jour, batiste en pièces, barège fantaisies et unis, broderies assorties, lingeries assorties, velours noirs et couleurs, fleurs et plumes assorties, chapeaux de paille, articles de marchandes de modes, rubans de soie de fantaisies, gants fil et blancs et noirs, gants, filets de soie blancs et noirs, gants soie blancs, noirs et couleurs pour hommes et pour femmes, toutes les fantaisies et principalement tout ce qui concerne le nouveauté. 25 nov 3t

---

Encoignure Chartres et Conti.

MME. Vve DELAUX, arrivée par le navire Devonshire, a l'honneur de prévenir les marchands de la ville et de la campagne qu'elle fera l'ouverture, lundi, 11 novembre, d'un assortiment de marchandises nouvelles, consistant en drap noir et fantaisie, casimir Bonjean pour pantalon, gilets cachemire et velour, gants des nouveautés, serge noire et couleur, foulards, cravattes, manteaux de femmes, habillements d'enfants, parfumerie fine, lingerie, &c. 25 nov 4

MARCHANDISES
SECHES.

A VENDRE en gros, par colis ou pièces 750 colis de marchandises sèches, venant d'arriver, à des prix extrêmement bas, pour du comptant ou des bons billets.

Les marchands, les habitants et les familles qui ont besoin de marchandises trouveront qu'il est de leur avantage de venir examiner ces marchandises avant d'acheter ailleurs. Le stock consiste en partie de:

COUVERTURES de tous genres, pour lits, domestiques, &c.

FLANELLES de toute couleur, bas, mouchoirs coton et soie;

CALICOT, coutil à matelat, gingas denims bleus, étoffes rayées;

KERSEYS Kentucky jeans, linseys unis et à carreaux;

MOUSSELINE de laine, cachemire d'Ecosse, crêpes de laine, &c.

TOILE à draps, blanche et écrue, 3/4 et 10/4 de large;

COTONNADES, toile d'Irlande, mouchoirs batiste fil;

FLANELLE Canton, tapis, &c., ainsi que plusieurs autres marchandises; à vendre par J. C. BOYD,

21 nov—6 70, Gravier, près du Camp.

F. ET J. LACOSTE,

IMPORTEURS de marchandises françaises rue Royale, No 105, offrent à vendre en débarquement des navires Devonshire, Vesta, arrivant du Havre, et antérieurement des navires Sea Lion, Nashville, Norman, etc., mousseline de laine noire et nouveautés, indiennes nouveautés, gros de Naples, taffetas, Pekin, satin romain, poult de soie, le tout pour robes, shals, soies, taffetas, velour ottoman, mousseline cachemire, barège rayés et à franges, à broderies, écossais ombrés, zéphirs, indoux, tories, mouchoirs batiste à ourlets, à rivières et cholet; cols, chemisettes, manches brodées garnies, dentelles et valenciennes; rubans taffetas, satin, etc., de toutes largeurs; cravattes, écharpes, soie nouveautés de toutes qualités et grandeurs, éventails divers modèles; bas blancs, gris, moulinés, noir, soie, coton et fil d'Ecosse; bas assortis pour enfants, chaussettes, coton écru, grises, etc., laine thibet; gants, mitons, mitaines pour hommes, femmes, enfants, en soie, coton, laine, thibet, etc.; sparteries, colifichets, rubans et soieries pour modistes, draps nouveautés à paletots, casimirs, satins, boutons os, métal, soie, lasting etc. pour tailleurs; boutons nacre toutes qualités; boutons doubles divers modèles, boutons doubles, métal, émail, jet, os, à pierre, nacre; jupons et gilets laine, caleçons en coton; un assortiment complet de parfumerie, tel que savons, pommades, crème de Perse, huile antique, eau de lavande, eau de cologne, etc. etc.

23 nov

CALVIN HUNTINGTON, No. 56, rue Bienville, offre à vendre les marchandises suivantes par colis, maintenant en débarquement:

1 colis les coton écru 4/4, marques L. C. M. et autres;
[illegible] do osnaburgs et Lowells 4/4, 3/4 de la Caroline;
[illegible] do drill en coton de Suffolk et Amoskeag;
2[illegible] do toile à draps, coutil et cotonnade 6/4 de Waltham
20 do Osnaburg de Dundee et Burlaps de 40 pouces,
[illegible] do toile de Russie pour serviettes,
10 do coton blanc, kerseys, linseys, jeans, mouchoirs coton et à carreaux, de Kingston

22 nov—9t

REÇU par les navires Francis Depau, Taglioni et Nashville et à vendre par le soussigné, à très bas prix:

Drap façonné pour pantalons, cotonnade française, mousseline de laine; shalls cachemire et thibet, foulards de soie, cravattes satin et cachemire, fichus de soie et cachemire; cotons pour rideaux, mouchoirs Madras, crêpe noir, rubans satin, taffetas et velours, chemises de couleur, cotons, brodeuses, soie à coudre en écheveaux et en bobines, franges en soie, agrémens et cordelières; coulisse et galon de fil; gants de soie noirs et couleurs, bas à jour assorti, gilets de tricot, gants en peau 1/2 longs et courts, [illegible], mitaines longues et à [illegible], gants de soie, noirs et couleurs, bas et chaussettes de soie, laine et coton, bourses en soie, unies et brodées en perles, [illegible] brodés de perles, un grand assortiment d'articles de jais, tels que boutons, colliers, épingles et pendants; parapluies de soie, gants de peau avec élastiques, pantoufles pour dames, lacets à corset, casquettes pour enfans en drap et velours, vaisselle de Nys & Co, couteaux et compositions, eaux et confitures, crème de Perse, eau de la [illegible], savon de Lyon, [illegible] autres parfumeries de Montpellier—Une grande quantité d'autres articles tels que épingles, aiguilles, boutons, peignes, ciseaux, [illegible], [illegible] brosses à [illegible], toiles de lin, jeux de dominos, cartes à jouer, bretelles en soie, [illegible], un bel assortiment de poupées, masques en carton, plumes, cartes, papier à lettre, crayons; fournitures pour tailleurs et cordonniers. TALAMON FRERES,

8 nov 44 rue de Chartres

MARCHANDISES SECHES
PEET & MORTON,
No. 17, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans,

OFFRENT à vendre l'assortiment de marchandises ci-après détaillées, à de très bas prix pour du comptant: coton Lowell épais, pour nègres, 7/8, 4/4, idem croisé extra fort 7/8, superbe osnaburg de Virginie, toile écrue à draps et à chemises 3, 4, 5, et 6/4, linseys blanc du Kentucky, crémonel et mélangé, idem blanc, kerseys Washington Glasgow; linseys vert et à raies, idem rouge, bleu et gris, Waterloo plaids; calicot américain, foncé et d'un nouveau style, idem couleur tendre et de fantaisie calicot anglais et de France, nouveau genre, merinack bleu indigo bon teint [illegible] [illegible] mousseline de laine, [illegible] [illegible] [illegible], style, denims bleus, gingas, tabliers et amenités, flanelle coton blanche et écrue, drilling de Suffolk, idem, marc superfin, Methuen rayé quatre quarts, idem croisé 3/4, batiste noire, bleu et puce, gingham uni et rayé, nankin noir et vert, velour coton noir; mousseline de laine nouveau genre, toile à chemises, diapres et damassés 6/4 et 10/4, serviettes damassées et écrues, toile d'Irlande, du premier de perdrix, linon fil, mouchoirs batiste fil, batiste blanche et jaconats, batiste unie et à raies, mousseline croisée unie et à dessins, bas anglais et allemands, différentes couleurs, chaussons ditto, bas de soie, gants de soie, gilets, bas de coton, nappes écrues et damassées, mouchoirs soie foulards, idem [illegible], mouchoirs madras superfins, bleus rouges, en soie, cravattes soie d'Italie, toile écrue et fil Hollande, corsets, sangles de lit, épingles, fil patente, diverses couleurs; soie à coudre d'Italie, boutons soie en os, agrafes et portes, agrafes, galons fil, tresses, soie noire, serge et satin noir, soie d'Italie, fures en coton noir, bottes à la grecque, bas blancs à jour, gants laine et peau de chien, idem castor, mitaines en chevreau, coton à tailleur, fils et autres agrémens; shawls brochés 6 et 8/4, piqués de Marseille 10, 12 et 14/4, caleçons laine d'agneau, idem mérinos; chemises en peau coton et mérino; dimity rayé; flanelle Salisbury; siamoise bleue; linon fil; fourrures; couvertures de berceau, coutil fil, pilous, saxonies, [illegible] en coton blanc, couvertures à barres, 9/4, 10/4 [illegible] tagés, idem Whitney, drap en cachemire français assorti, idem Victoria; cotonnade française, barège verte, dentelle entredeux, étoffes à moustiquaires, ticking noir, ouate rouge et grise; canevas à tailleur; parapluies coton et soie, etc. etc. Les habitans, marchands et détaillans sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises avant de faire leur emplette ailleurs.

PEET & MORTON, 17 Chartres

Ils reçoivent en ce moment, et ont toujours en vente, le plus bel assortiment de draps, casimirs et satinets.

21 nov

OUVERTURE DE NOUVEAUTES FRANÇAISES.

FRED. BONIS & LOUVRIER font l'ouverture des marchandises suivantes, qu'ils viennent de recevoir par les navires Norman et Sea Lion, du Havre.

200 Robes, très belle mousseline de laine, genre nouveau;
2 caisses dito, beaux dessins, demi-deuil;
2 do Indiennes françaises, beau genre,
2 do Draps noirs Sedan surfins,
1 do Satin laine noir pour pantalons,
1 do Etoffes à rideaux, noirs, rayés et damassées,
1 do Mousseline de laine, demi-deuil,
1 do Crêpe blanc et en couleur
1 do Rubans de satin unis de 1 à 12.

Un grand assortiment de mousseline Suisse et mull; Quelques cartons de cravattes, tout à fait nouvelles;

do do do do pour dames,

Voiles blancs et noirs en dentelle;
Bonnets de chenille et de laine;
Chaussons et mitaines d'enfans et de fillette.

En outre un assortiment complet de toutes sortes de bas et gants, et une variété de petits articles de fourniture et de nécessité. Gros et détail—29, rue de Chartres, et rue Poydras encoignure Carondelet.

29 oct FRED. BONIS & LOUVRIER.

MONOD & DAVOCK, No. 38, rue de Chartres, feront l'ouverture d'un bel assortiment de Marchandises, reçues par les derniers arrivages, consistant principalement en:

Cachemire d'Ecosse;
Mousseline de laine;
Indiennes françaises, anglaises et américaines;
Soieries noires et de couleurs assorties;
Draps et casimirs français et anglais;
Satinets et cotonnades;
Toiles d'Irlande;
Toiles à drap 10/4 et 12/4;
Mouchoirs batiste, dentelles, gants français, cotons blancs et écrus, cotonnades, coutil, couvertures françaises et anglaises, &c. &c. 19 nov

---

DRAPS FRANCAIS, CASIMIRS, ET SUPERBES DRAPS DE CASTOR.

NOUS venons d'ouvrir aujourd'hui, le plus vaste et le plus bel assortiment de DRAPS et de CASIMIRS qui ait été importé sur ce marché.

Nous appelons particulièrement l'attention des marchands détaillants et marchands tailleurs sur ces marchandises, qui seront vendues à bas prix.

H. DE GOER & RIFFLARD,
9 nov No. 21, rue des Magasins.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
Magasin d'Habillements, en gros et en détail,

No. 30, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée.

EN outre de leur stock précédent, ont reçu par les navires Alfred, Alabama, Colombo, Yexio, Empire et Cincinnati, l'assortiment ci-après d'HABILLEMENTS FAITS, qu'ils offrent à très bas prix, pour du COMPTANT.

PALETOTS ET LEVITES.

En draps bleu, blanc, vert-noir, bleu-flessingue, et drap pilote gris; en Lowell jeans, Kentucky jeans, en casimir croisé, uni et rayé.

HABITS ET LEVITES.

En draps français, anglais, allemands et américains; bleus, bleu-verts, bleu invisibles, verts, bruns et couleur d'or.

PANTALONS—En casimir français et anglais, noir uni, couleur chevreau, unis, rayés et bleus; en kersey, lindsey, Kentucky jeans cotonnade et casimir satine.

GILETS—A cols retournés, croisés, en soie, velour et draps, unis et à dessins, cachemire fantaisie, velour laine, satin noir, uni et à dessin; piqué de Marseilles; bombazet noir.

CHEMISES ET CALECONS—En toile d'Irlande, toile écrue, coton, calicot, gingas, flanelle Canton, laine d'agneau, mérino et coton, cols de chemise, écharpes en satin et mohair, riches; bretelles en gomme élastique, cols, gants, bretelles coton et autres; 300 douzaines casquettes d'enfants, en veau-marin, drap et étoffe du Japon.

HABILLEMENTS D'ENFANTS—Paletots et Lévites, Gilets et Pantalons de tout genre.

Les habitants, marchands et pacotilleurs trouveront leur avantage en venant examiner ces marchandises avant de faire leurs achats ailleurs. 7 nov

---

Marchandises Riches et Nouvelles.

RECEMMENT déballé, au magasin de C. M. SIMPSON, No. 40, rue Chartres, les marchandises fraîches, ci-après:

Cachemires d'Ecosse, nouveaux et superbes,
Mousseline de laine, riche et nouveaux dessins;
Des caisses de calicots nouveaux, très riches, 3/4 et 4/4;
Des caisses d'Alpaca lustrés, en couleurs et noirs; idem à dessins; gingham d'Earleston pour l'automne et l'hyver; ainsi qu'un grand assortiment de flanelles, kerseys, [illegible], Lowells, et cotons de toutes descriptions, convenables au débit de la ville et de la campagne. 23 oct

---

CAISSES VIDES 80 caisses et malles vides en très bon état, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
21 nov 36, rue de Chartres

ENCORE DE NOUVEAUX ARRIVAGES DE FRANCE.

MICHAEL KERNAN, rue Royale, No 66, encoignure Bienville AU CENTRE DES MODES. Les dames sont priées de porter leur attention sur les Nouveautés reçues dernièrement par les navires Vesta et Devonshire de France, qu'on vendra à trente pour cent meilleur marché que toute autre maison de ce genre en ville.

Superbes Manteaux en satin et en cachemire, pour dames
Manteaux Victoria, duchesse, sultane espagnole et Joinville
Manteaux longs et pelisses pour toilettes et enfants
Mantilles, écharpes et rigolettes
Soieries brocade, damassées, Pekin et rayées
Soieries pompadoure, armure et Arc en ciel
Cachemires de laine et velour
Corsets français et américains
Parolives, parasolets et marquises.
Casquettes d'enfants et de jeunes gens, velour et draps
Magnifiques robes de noces et de soirées.
Barèges, brocatines et velour épinglé.
Broderies de Paris et mouchoirs batiste.
Gants chevreau de Paris, longs et courts.
Gants filets noirs et blancs et Egyptiens.
Réticules et bourses à la Marie Stuart et à la Polka

Ainsi qu'un grand assortiment de passementerie de toute description. 26 nov—3

MADAME DUBALEN,
Rue Royale No. 156,

A l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle vient de recevoir des Polkas et des mantelets, en velours et en soie moirée, noirs ainsi que des manteaux à corsage en satin noir, faits à la dernière mode. 20 nov—15

Mme VUEZ,

Encoignure Royale et Ste. Anne.

A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle arrive de Paris avec un bel assortiment de MODES ET NOUVEAUTES: Chapeaux pour Dames, Soieries pour robes, Schalls et Echarpes, dernier genre, broderies, &c; le tout à très bas prix 25 nov—4

Mme. LORIS,
COUTURIERE,
Encoignure Conti & Bourbon.

Annonce aux Dames de la ville et de la campagne que Mardi, 5 Novembre, elle fera l'ouverture d'un bel assortiment de Marchandises qu'elle vient de recevoir par les navires Francis Depau et Taglioni. Tous les articles sont de premier choix, et sortent des meilleures maisons de Paris; savoir:

Modèles de Robes de ville,	Dentelles,
Do. de Bal,	Broderies de l'Exposition de 1844,
Do. de Mantes;	Lingerie do do;
Do. de Manteaux;	Gants Jouvin, 1re qualité,
Do. de Mantelets,	Bonnets dentelles,
Do. de Coiffures;	Rubans de toute espèce
Corsages de Joinville;	Robes de Bal et de Noce,
Do. Polka;	Batiste de soie,
Mouchoirs de soie;	

Garnitures de gants pour bal

Et en général tous les articles concernant la toilette des Dames. Mme Loris, comme par le passé, s'empressera de remplir les commandes qu'elle recevra. 5 nov 1m

---

Mme FREMISEAU a l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle fera son ouverture jeudi 21 du courant; elle vient de recevoir de France un grand assortiment de MODES ET NOUVEAUTES. Mme Fremiseau confectionne tous les articles concernant la toilette des dames. Les prix seront très modérés

13 nov—17

Mme MACE

A l'honneur de prévenir les Dames que mardi 12 courant, elle a commencé la vente d'un assortiment de Modes et Nouveautés. Désirant écouler toutes ses marchandises dans la saison, ses prix seront extrêmement modérés.

Les marchands trouveront à se rassortir avantageusement.

18 nov ☞ Rue Royale, 185 près la rue Toulouse

OUVERTURE JEUDI, 21 COURANT

MADAME FANNY FRYER

A l'honneur d'annoncer aux dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient d'arriver de Paris avec un joli assortiment de Marchandises qu'elle fera l'ouverture jeudi, 21 courant. Elle prévient aussi les dames qu'elle a amené avec elle deux bonnes ouvrières en robes, ainsi que Mlle Olympe dont elles ont déjà apprécié les talens. 20 nov

---

DERNIERES MODES DE PARIS

MICHAEL KERNAN,
66 rue Royale, Encoignure Bienville

VIENT de recevoir par le Devonshire et Vesta, Vingt douzaines CORSETS supérieurs sans couture. Aussi 30 douzaines Corsets anglais et américains qu'il vendra à des prix modérés—en gros et en détail. 20 douzaines jupons et tournures en crinoline, nouvelle mode. Parapluies, parasols et marquises de tout genre. 25 nov

---

RUE ROYALE, No. 73.

J. FAIVRE, agent de plusieurs manufactures de France, a l'honneur d'informer les amateurs de musique qu'il vient de recevoir par les navires le Marengo, le Norman et le Taglioni, un assortiment choisi de pianos, des plus célèbres facteurs bien connus. Il a reçu en outre, des instruments divers et un assortiment de musique, qu'il offre à vendre à des prix modérés. Il continuera, avec zèle les réparations, accords et locations de pianos ainsi que la fabrication de cet instrument dans tous les genres qu'on voudra lui commander.

Rue Royale No 73, entre Conti et Bienville

MUSIQUE NOUVELLE.

T. E. BENOIT prévient ses amis et le public qu'il a transporté son Magasin de Musique au No 7[illegible] rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

Il vient de recevoir par le Nashville un grand assortiment de Musique, nouvelle et jolie, &c.

ROMANCES & DE POLKAS

[illegible]

AVIS

LE soussigné prévient le public qu'il se charge de toute la musique pour bals [illegible] sérénades [illegible]

Il se propose aussi de donner des leçons de musique [illegible], de la ville, et d'arranger la musique pour tous instruments.

Il sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public.

S'adresser chez M. T. E. Benoit rue de Chartres, No. 78 ou à son domicile, encoignure St. Pierre et Bourbon, au 1er. F. KROLL 29 oct—1m

---

LEÇONS DE CHANT ITALIEN.

MR SANTINI prévient les Dames de la Nouvelle Orléans qu'il a commencé ses leçons de chant italien. S'adresser chez M. Zambelli, marchand de musique, rue Royale, entre St. Pierre et Orléans, ou à son domicile, rue St. Philippe No. 115, entre Bourbon et Dauphine. 14 oct

---

P. MALLARD, TAPISSIER,

No. 220 rue Royale, entre Orléans et Ste. Anne,

SE recommande à ses amis et à ses nombreuses pratiques. Se tournant à sa spécialité, il entreprend tout ce qui est du ressort de sa profession et peut garantir de confectionner et livrer dans le plus court délai tout ou [illegible] deux, [illegible] à ressort, &c. et à des prix excessivement bas. 30 oct—1m

---

La 6me et dernière Livraison
DES TROIS
MOUSQUETAIRES.

LA 6me Livraison des Trois Mousquetaires, ouvrage nouveau par Alex. Dumas, est en vente chez
Vor HEBERT, 149, rue de Chartres

Prix: 20 cents.

Il reste encore quelques collections des cinq premières livraisons. Prix de l'abonnement pour l'ouvrage complet, c'est à dire six livraisons $1 13nov

---

JUIF ERRANT.

LA 10me livraison du Juif Errant en français par Eug. Sue, auteur de Mathilde, Mystères de Paris, &c. &c. est présentement en vente chez Vor. HEBERT, No 149, rue de Chartres. Prix 5 cents. 21 nov—8

MYSTERES DE PARIS,
EDITION FRANCAISE ILLUSTREE.

MESSIEURS les souscripteurs à cet ouvrage sont prévenus que le 3me volume a été reçu par VICTOR HEBERT, libraire, 149, rue de Chartres. Prix $1.50, reliure chagrin, très soignée. 21 nov—8

LE JUIF ERRANT.

LA 4me. Livraison du Juif Errant en Espagnol est présentement en vente chez V. HEBERT,
149, rue de Chartres.

☞ Prix: 10 cents la livraison 21 nov

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE

L'ALMANACH DE LELIEVRE, connu pour les INDICATIONS UTILES qu'il contient, et calculé exactement pour le méridien de la Nouvelle-Orléans est actuellement en vente, encoignure Royale et Ste. Anne.

6 sept ☞

EN vente chez Vor HEBERT, 149 rue de Chartres: Un nouvel assortiment de papier peint à 60 p. 0/0 au dessous du cours.

Papier et ce, fin	à 40 cents le rouleau et au-dessus.	
Papier fin, sans être glacé,	25 cents	do
Papier ordinaire	15 cents	do
Bordures imitation	à 50 et 60 cents	do
do veloutées	à $4	do

8 nov—16

EN VENTE CHEZ LELIEVRE,
Encoignure Royale et Ste. Anne.

REÇU par le Marengo, un bel assortiment de Livres de Prières, reliures en tout genre, et à des prix très réduits.

Divers traités du Jeu des Echecs

Ouvrages pour et contre le MAGNETISME ANIMAL, Deleuze, Burdin et Dubois, Despine, Lauthier, Ricard, Aubert et l'abbé J. B. L.

Livres de classe et de lecture pour distribution de prix et récompenses, reliures riches et à des prix très bas

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES 5 oct

La Chancellerie du Consulat de France

A été transférée à l'encoignure des rues St-Pierre et Remparts

Elle est ouverte tous les jours, de 10 heures à 3.

4 nov 30t

A VENDRE au débarquement du navire Columbus de Bordeaux

16 barriques Vin rouge pour famille;
10 demi barriques Vin blanc de choix.

25 nov P. LONOIS, 116 rue Royale

FLEURS ARTIFICIELLES—2 caisses fleurs artificielles de Paris, reçues par le navire Sea Lion et formant un très joli assortiment à des prix très modérés, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
23 nov 36 Chartres

VINAIGRE BLANC DE BORDEAUX—16 barils, à vendre en débarquement du navire l'Edouard, première qualité, par LOISON & SILVESTRE,
25 nov 36 Chartres

PARFUMERIE—4 malles poudre de riz parfumée; pommade au rum et au quinquina; graisse d'ours; lait de rose; perle oléagineuse etc., à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
25 nov 36 Chartres

F. & J. LACOSTE, Importeurs.
105, rue Royale.

EN débarquement des navires Vaillant, Cabot et Alexandre:

Vins de Bordeaux, tels que: Chateau Lafitte, en barriques, demi-barriques et caisses; Chateau Margaux dito dito; St. Estèphe dito dito; St. Julien Médoc dito dito; St. Emilion No. 1 et 2, dito dito; Montferrand en barriques.

Un assortiment complet de liqueurs fines, surfines, auperfines, fruits à l'eau de vie, curaçao, marasquin, absinthe, vin du Rhin, vins généreux assortis, vermut, anisette, Champagne No 1.

Aussi—Bouchons fins et mi-fins pour bouteilles et dame jeannes. 22 nov

---

BOTTES, souliers et brodequins—126 caisses grosses bottes pour hommes, brodequins en veau et kip, pantoufles, brodequins pour enfans, à vendre par
22 nov TUFTS & HOBART, 29, Gravier

COTONNADES, &c.—10 caisses cotonnades Hamilton, 25 caisses idem Lowell, Clay, rayées et unies; 10 do flanelles coton bleu; 5 do Pearce Dale, unis, 100 balles toile à draps Chicopee, Cabot et Great Falls; à vendre par WM. FROST & Co,
18 nov 26 Vieille Levée

COLLEGE MANDEVILLE.

PERSONNEL DU PROFESSORAT

LEWIS ELKIN, Président et Professeur de Mathématiques
ALBERT W. KEY, M. D. Professeur d'Anglais et de Mathématiques.
WILLIAM E. ROE, Professeur d'Anglais, de Latin et Grec.
PIERRE JULIAN, Professeur de Français.
J. EBER LOPEZ, Professeur d'Espagnol.
CHARLES H. YONGE, Professeur de Dessin.
E. SCHREBER, Maître d'Escrime et de Tactique militaire.
J. SNYDER, Maître d'Etude.

☞ Les personnes suivantes, ayant leurs enfans à cette institution, sont à même d'en donner des informations:

Wm. Freret, Esq	John Martin, Esq
Hon. Edw. Simon, de la Cour Suprême	Théophile Fortier, Esq
Hon. Manuel White,	J. P. Whitney, Esq
Hon. Juge Jones, à Covington,	Alexander Philips, Esq
F. B. Lebeau, Esq	Joachin Kohn, Esq
R. J. Palfrey, Esq	J. A. Barelli, Esq
Thomas Toby, Esq	J. B. Leefe, Esq
Richard M. Carter, Esq.	Theodore Shute, Esq
Gustavus Schmidt, Esq	Daniel Frederick, Esq
Louis Lessassier, Esq.	Thomas Fellows, Esq.
	A. F. Lanaux, Esq.
	Richard Charles, Esq

☞ Philippe Guesnon, Esq., est l'agent du Collège.

28 nov—3t

☞ J. F. PEPIN et L. DUVIGNEAUD, avocats, ont transféré leurs bureaux à l'encoignure Sud de la rue Conti et Passage de la Bourse, au premier. 16 nov—20

HOTEL DORLEANS
RUE DE CHARTRES,
Entre les rues St. Louis et Toulouse,
No 161.

ANTE. GEORGE, propriétaire de cet établissement, a l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et les voyageurs que ledit Hotel vient d'être réparé et remeublé entièrement à neuf, que l'on pourra avoir des chambres, la nourriture comprise, à raison de $35 par mois, ou une piastre par jour. Appartements pour famille depuis une piastre par jour jusqu'à deux piastres.

La table sera toujours servie abondamment et aucune peine ne sera épargnée afin d'être agréable aux personnes qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

Le prix de la pension est fixé à seize piastres par mois pour le déjeuner et le dîner, et on prend comme pensionnaires pour le dehors à des conditions modérées. 6 nov—30

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:

800 paniers Huile de Marseille de la marque Plagnol et Fossat, en bouteilles et 1/2 bouteilles
1000 boîtes Sardines à l'huile en boîtes et 1/2 boîtes, de la marque bien connue B. Guillou,
400 do Petits Pois;
450 paniers Vin de Champagne, marques Etoile et la Couronne; 20 balles bouchons pointus et non pointus; 200 paniers guignolet d'Angers,
300 caisses Vin rouge St. Estèphe Médoc, bouteilles capsulées; 50 caisses Curaçao, 30 [illegible] marasquin,
100 caisses Olives verdales, 30 dito câpres,
50 caisses Salaisons assorties, 2[illegible]0 do Liqueurs assorties,
20 caisses Eau de fleurs d'orangers,
50 paniers Bouteilles vides,
91 caisses Savon de Marseille;
51 barriques Vin rouge pour l'usage les familles,
150 caisses Absynthe Suisse, marque Pernod, Brunston & Co; 300 paniers Anisette fine et surfine,
180 caisses Macaroni et Vermicelle.

AUG. MOLIER,
27 nov 56 rue St Louis

VIN rouge—24 barriques en débarquement du navire Columbus, venant de Bordeaux et à vendre par
27 nov AUGTE. MOLIER, 56, St Louis

SARDINES à l'huile—2000 boîtes et demi boîtes de la marque bien connue B. Guillou, en débarquement du navire Rabicon, venant du Havre et à vendre par
27 nov AUGTE. MOLIER, 56 St Louis

SAUCISSONS de Lyon—6 barils en débarquement du navire Rubicon, à vendre par
21 nov NUMA LACOSTE, 170 rue Royale

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Vesta, du Havre:

6 [illegible] pâte pectorale de mou de veau,
5 paniers champagne,
50 caisses absinthe suisse
50 litres kirchwasser,
50 caisses fruits au jus et à l'eau de vie
COURVOISIER & Co, encoignure Royale et Orléans
27 nov

INDIENNES. Morton & Co, No. 4 rue des Magasins viennent d'ouvrir un bel assortiment d'indiennes, fantaisie et d'un nouveau style, bleues et [illegible] oranges, les noires et blanches et à [illegible], idem à meubles, et rideaux rouges.

Aussi—Batiste en couleur et noire, écrue coton, soie, mérinos noir et en couleur, [illegible] qu'ils offrent à vendre à très bas prix. 25 nov

---

Kerseys et Linseys

MORTON & Co., rue des Magasins No. 25 viennent de faire l'ouverture d'un vaste assortiment de kerseys en coton et laine, linsey croisé blanc et en couleur, idem du Kentucky, linsey à carreaux uni et fantaisie.

Un bel assortiment de drape, casimir et satinets, jeans du Kentucky, uni et fantaisie, tweeds à carreaux rayés et unis. 25 nov

---

COUVERTURES. Morton & Co., rue des Magasins No. 25 viennent de recevoir un grand assortiment de couvertures de trois points, françaises, américaines et communes, pour nègres, couvertures mackinaw blanches, bleues, vertes et écarlates, idem pour selles, idem à lit, rouges 9/4, 10/4, 11/4 et 12/4, riches piquées de Marseille.

Aussi—Flanelles rouges unies et croisées, idem jaunes, bleues et blanches, qu'ils offrent à bas prix pour le comptant. 25 nov

---

COTON ECRU ET BLANC.

MORTON & Co, viennent d'ouvrir et à vendre à des prix excessivement bas:

Coton Lowell 7/8 et 4/4, Lowell de Virginie 3/4 et 4/4, [illegible] l'Alabama 4/4, idem [illegible], idem à draps 11/4 et 4/4, idem 5, 6 et 12/4, coton écru de Suffolk, Drills bleu et Stark, coton blanc à chemises, coton à draps 11 et 14/4, idem de New York Mills

Aussi—Un bel assortiment de toiles d'Irlande, toile de Hollande, nappes et serviettes damassées, serviettes françaises, toile à draps 8, 10 et 12/4 &c. &c. 25 nov

---

A vendre par le soussigné

VERITABLES mouchoirs de Madras nouveaux dessins
26 nov G. M. LUCAS 40 rue Bienville

A vendre par le soussigné

EN débarquement du navire Colombus venant de Bordeaux,

[illegible] kirchwasser,
100 caisses absinthe Suisse,
80 barils vin rouge Pauillac Médoc
[illegible] vin blanc Haut Sauterne
[illegible] G. M. LUCAS, 40 [illegible]

A vendre par le soussigné

EAU de vie de Cognac, 2me preuve,
26 nov—20 G. M. LUCAS, 40 rue Bienville

FARINE, 400 barils farine superfine en débarquement du steamer Jules Chouteau, à vendre par
MERLE, BEYLLE & C.
26 nov 42 Vieille Levée

LANGUES de Bœuf—10 douzaines, en débarquement du Jules Chouteau, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co
25 nov 42 Vieille Levée

Marchandises de Marseille.

REÇUES par le navire Orozimbo, 60 caisses eau de fleurs d'oranger triple, 25 dito eau de Cologne en couleurs, 10 dito Curaçao en cruchons grand modèle, 12 dito Kirchen Wasser, 100 dito liqueurs assorties, 20 dito liqueurs au noyau, 10 dito vin de Malaga en demi bouteilles, 20 dito vin de Cahors, [illegible] vermicelle, macaroni et pâtes, 60 do semoule, 100 dito olives de Marseille, câpres capotes, 500 paniers huile de Pignole en grandes et en demi bouteilles, première qualité de cette marque 5 balles bouchons pointus pour la bière, demi balles bouchons fins demi longs pour le vin, mutualisme et parfumerie de Grasse, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
25 nov Rue de Chartres 36

MARCHANDISES DE BORDEAUX.

A VENDRE sur la levée au débarquement du navire Edouard, 6 caisses vermicelle, macaroni et pâtes assorties, 6 do semoule, 15 de prunes sèches, à bas prix, 18 barils vinaigre blanc première qualité, 12 caisses prunes Reine Claude et Mirabelles à l'eau de vie, 10 do abricots à l'eau de vie, 12 do pruneaux, en jarres de verre premier choix, 3 do fromage tête de mort, 10 do marasquin, 10 do kirchen-wasser, 15 do curaçao, 60 do absinthe Suisse de première qualité; 50 do liqueurs assorties; 10 do liqueur de Noyau, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
25 nov 36 Chartres

TABAC DE LA HAVANE, EN FEUILLES de différentes qualités: PRINCIPAL, PRIMERAS, SEGUNDAS, TERCERAS, TRIPA, en gros et en détail, en vente par JOSE SAGARRA,
26 nov—8 Encoignure Tremé et Ursulines

MARCHANDISES à vendre par les soussignés: 100 paquets sucre en pain, en poudre et en morceaux, 30 caisses sucre blanc de la Havane, 50 000 sacs en pierre de deux boisseaux et demi, 800 caisses savon et chandelles; 1000 barillets clous de Boston; 6 0 paquets thé assorti; 100 do thé superieur Pouchong, imperial et poudre à canon, 80 sacs vieux café de Java, 200 caisses de noix, [illegible] poivre de sumatra; 300 barils maquereaux No 3; 10 drach-mes [illegible], 2 pipes genièvre de Hollande, 10 demi pipes eau de vie, 200 caisses chocolat
NORCROSS & FONDICK,
25 nov 40 Gravier

A VENDRE chez le soussigné, qui a constamment un grand assortiment des articles de Bordeaux et de Marseille:

90 barriques Vin rouge de Montferrand;
90 barriques Vin rouge Margaux, vieux vin pr. famille,
15 barriques Vin rouge St. Julien, Médoc;
150 caisses Vin rouge, vin fin Margaux et Léoville 1841;
10 demi barriques Vin blanc Barsac;
30 demi do Vin blanc Sauterne;
35 caisses Olives;
200 paniers Anisette de Bordeaux;
300 pani. rs Huile d'olive de Marseille, grandes bûes.
300 caisses Absynthe Suisse, grandes bouteilles.
24 nov P. LONOIS, 116 Royale.

LE soussigné a en magasin, un grand assortiment de vin de Porto et de Madère, en futs de 40, 60 et 80 gallons de diverses qualités. P. LONOIS,
28 nov 116 rue Royale.

A VENDRE en débarquement de la barque Columbus, venant de Bordeaux

161 barriques	vin rouge,	Médoc	
46	do	do	Listrac 1840.
8	do	do	Listrac 1842.
20	do	do	St. Julien
110 ½	do	vin blanc de Sauterne,	
100 caisses	vin rouge,	St. Julien	
26	do	do Château Lafitte 1837.	
54 paniers	de champagne		
76 caisses	vin blanc Château d'Yquem		
100 paniers	huile d'olive superfine.		
2 demi pipes	eau de vie de Cognac Castillon 1825.		
10 demi pipes	do	do	
24 demi pipes	do	de P. Godard	

S'adresser chez EUG. ROCHEREAU & Co,
27 nov 17 St. Louis

VICTOR ROUMAGE offre à vendre, les articles suivans reçus en consignation, par les navires Cabot, Lisette—Vaillant—Edouard et Bartelle, de Bordeaux:

Eau de vie, de preuve en demi pipe et quarts de pipe des marques de Castillon et Pinet Castillon;

Vin Rouge ordinaire et fin, Montferrand, St Estèphe, Pauillac et Haut Brion

Dito très supérieur, en caisses de 12 bouteilles, des marques de Latour, Leoville, St Julien et St Estèphe;

Vin blanc en barriques et caisses de 12 bouteilles, des premiers crus de Haut Barsac et Haut Sauterne;

Cerises, prunes, abricots, poires et pêches à l'eau de vie;

Sardines à l'huile en caisses de 24 demi et 24 grandes boîtes;

Cèpes à l'huile et petits pois par caisse de 26 demi boites;

Fil à voile en pelottes de 20 et de 2 à la livre;

Prunes sèches en grandes jarres par caisse de 12;

Guignolet d'Angers par paniers de 6 bouteilles

Liqueurs assorties curaçao, Kirschwasser, marasquin, etc. etc.

60,000 bouchons pointus, pour bouteilles à bierre, d'importations antérieures;

Vieille eau de vie, extra superfine de 1805, par quarts de pipe et par dame jeanne;

Lignes de pêche de toutes grosseurs, en boucauds et balles;

900 caisses absynthe 6 preuve; bouchons surfins et fins pour bouteilles.

23 nov 67 St Louis.

REÇU par le navire Edouard de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

20	barriques	vin rouge	Château Margaux	
20	do		de	St Julien.
72	do		de	St Estèphe.
40	do		de	Château Galtie
30	tierçons	vin blanc	Haut Sauterne	
46	do		de	Haut Barsac.
50	do		do	Barsac.
2	do	vieux Cognac.		

30,000 Bouchons assortis.

21 nov—5 V. ALLAIN, 17 Conti

POUDRE à tirer—De Eden Park—Les soussignés, agent pour la vente de cette poudre, en ont actuellement en magasin et en recevront, sous peu, un nouvel envoi. Cette poudre a une vieille réputation dans le Sud et dans l'Ouest et sera vendue à des termes avantageux à l'acquéreur. On en garantit la qualité

18 oct WOOD & SIMMONS, 60, Magasins

Nouvelle-Orleans:

MERCREDI MATIN, 27 NOVEMBRE 1844.

La question présidentielle est à peine résolue et voilà que déjà l'on nous prophétise les inestimables bienfaits qui vont découler de l'élection de M Polk grâce à ce nouveau Jefferson, "une grande et juste protection va s'étendre à tous les grands intérêts de l'Union entière, intérêts embrassant l'agriculture, les manufactures, les arts mécaniques, le commerce et la navigation." Le pays va rentrer enfin dans cette glorieuse carrière de prospérité où il marchait sous les auspices de Jackson et de Van Buren! Gloire à Polk! Gloire à ce digne continuateur de l'Old Hickory! son administration "calme et sage va nous doter encore une fois de tous les biens dont nous jouissions de 1829 à 1841." Certes il faudrait avoir le cœur bien dur pour n'être pas touché à l'avance d'un avenir si heureux! Notre pays va redevenir le Paradis sur terre! En effet nous n'aurons pas la Banque des Etats-Unis, mais nous aurons le Sous-Trésorerie; nous aurons, pour la prospérité des manufactures américaines, non plus un tarif protecteur, mais un tarif de revenu seulement; enfin nous aurons le Texas, cette terre promise de la *Démocratie* moderne! L'industrie va se développer avec une rapidité sans égale: n'étend-elle pas déjà ses travaux dans l'Etat de New-York, tant elle compte sur l'appui de l'administration Polkiste? Le Mexique va s'empresser de nous offrir le Texas, *a preuve* l'empressement que son gouvernement a mis à se soumettre aux remontrances de M Shannon! Et pour comble de bonheur, la circulation va devenir excellente et des plus faciles, attendu que quelques millions de piastres de notre capital, qui chacun sait beaucoup trop abondant, vont se trouver bien soigneusement confinés dans les caveaux de la Trésorerie. Les whigs n'auront certes pas le cœur de s'opposer aux projets si généreux et si bienfaisants du Polkisme! Ils sont au contraire tout prêts à voir le pays jouir de tous les trésors que va faire couler sur lui l'homme *illustre* qui a triomphé par le "complet et libre exercice du jugement populaire"!

Le gouverneur Mouton a nommé juge-associé de la Cour de Cité M. Alexander Walker, en remplacement de T. N. Morgan, décédé. Le nouveau juge était un avocat de quelque talent; et c'est lui qui secondait M. P. Soulé dans la défense du juge Elliot, lorsque ce dernier se présenta devant la législature pour y rendre compte des certificats frauduleux qu'il avait délivrés. Les connaissances de M. Walker pour la place qu'il vient d'obtenir, c'est M. J. Kennedy. Tous deux bien entendu sont locofocos.

La malle a manqué hier au delà de Charleston

SINISTRE.—Le nouveau bateau à vapeur Warrior parti de Cincinnati pour la Mobile, a frappé sur un chicot à l'île 95, et a sombré à deux brasses d'eau. Le bateau et la cargaison sont entièrement perdus. Les passagers sont descendus par le Doctor Franklin.

LA LOI SUR LES ANNONCES JUDICIAIRES.—*Le Franklin* (Attakapas) *Banner* fait des réflexions fort justes sur la loi passée par la législature en 1843 relativement aux annonces légales dans les campagnes. Il paraît d'ailleurs qu'une fausse interprétation donnée à cette loi par la plupart des clercs, a rendu nulles, suivant une décision récente de la Cour Suprême, à peu près toutes les ventes judiciaires faites depuis 1843 dans presque toutes les paroisses de l'Etat. Nous ne sommes pas surpris de ce résultat, qui pouvait facilement être prévu; et pourtant ce n'est pas l'inconvénient le plus sérieux de la loi dont nous parlons; on n'a plus mauvaises peut-être qu'on ait jamais faites en Louisiane.

"On sait, dit le *Banner*, que des avis de ventes ont été obtenus dans diverses paroisses de la Louisiane, et la question a été soumise. Lors de la vente de Carimen, l'accusé a été décidée devant la Cour Suprême en session aux Opelousas, elle a résolu [illegible] ventes faites par le shérif que les ventes [illegible] annoncées suivant la teneur de la loi. La loi porte que les avertissements de ventes de shérifs etc. seront insérés dans deux journaux différents dans la paroisse. Les shérifs n'ont pas compris, comme on le croyait d'abord [illegible] deux journaux [illegible] dans la paroisse, et il est résulté que [illegible] tant publiés dans deux journaux [illegible] 30 pas [illegible] Il en résulte maintenant que toutes les ventes faites dans la majeure partie des paroisses depuis le mois d'avril 1843, sont illégales. Et c'est ce qu'on s'y apprête les légistes appellent économie. Il est même notoire que la plupart des shérifs n'ont même pas payé les annonces dans deux différents journaux. Et pourtant cette loi a dix-huit mois d'existence! L'Etat a déjà perdu des milliers de piastres de plus que n'en aurait exigé l'ancienne manière d'annoncer."

Un de nos [illegible] a la [illegible] de lettres [illegible] à la Convention. Ce sujet est important que tout ce qui s'y rattache mérite de fixer l'attention publique, à plus forte raison en doit-il être ainsi lorsque le sujet est traité, comme celui-ci, de graves recherches et la plus louable modération.

Nous donnons aujourd'hui la première lettre. La seconde sera publiée la semaine prochaine.

Réflexions sur quelques questions qui seront agitées dans la Convention.

AU PEUPLE DE LA LOUISIANE

PREMIERE LETTRE.

C'est à vous tous, citoyens de cet Etat, à vous tous, sans distinction de partis, que nous adressons ces lettres.

Le moment va bientôt arriver où nos représentans auront à parler et à agir en notre nom à tous, et à nous transmettre nos vœux divers dans la première Convention qui se sont encore tenue pour réviser la Constitution de cet Etat.

Quelque remarques consciencieuses pourront peut-être, à ce moment suprême, sinon ramener tous à une même opinion, au moins montrer à quelques-uns que le déplacement d'un abus nomme peut quelquefois faire naître des maux qui sont sans remède.

Notre tâche est de vous faire voir pourquoi, dans l'intérêt de nos libertés, nos juges devraient être nommés à vie et pourquoi il ne convient pas qu'ils soient élus par le peuple collectivement.

Aucune passion ne conduira notre plume; ni aucun principe ne sera omis par nous qu'il aurait été sanctionné par les jurisconsultes et les philosophes le plus sages et les plus amis du peuple, tant en Amérique qu'ailleurs, et nous nous servirons de leur grands noms, de leur savante expérience et de leur popularité pour protéger notre intention dans ces questions si graves et si difficiles.

D'après les principes fondamentaux de la société, toute justice émane du peuple, mais comme il serait impossible au peuple de rendre collectivement la justice à chacun de ses membres individuellement, chaque nation a, de manières différentes, revêtu de cet important pouvoir des juges qui seuls ont le droit de l'exercer.

En Louisiane, les juges relèvent de l'Etat, ce qui veut dire du peuple, parce que ceux qui les nomment sont choisis par le peuple. Leurs sentences sont rendues au nom de l'Etat et sont scellées de son sceau.

La magistrature est donc une fonction publique et, comme telle, est une dignité ayant puissance publique.

Pour vous donner une idée de l'importance que les amis de la véritable liberté doivent à tacher à l'indépendance des juges sans laquelle, dans notre opinion, il ne peut exister de véritable justice, nous allons vous faire connaître ce qu'en pensent les hommes les plus faits pour mériter notre confiance à tous; et, après, nous examinerons avec vous si nos juges peuvent être véritablement indépendants sans être inamovibles.

—Si l'on me demandait, a dit Hopkinson, où l'indépendance des juges est le plus nécessaire, dans une monarchie ou dans une république, je ne balancerais pas à répondre: "Dans une république." Pour qu'un gouvernement puisse être stable, puissant et respecté il faut absolument qu'il soit établi sur des principes durables; et ces principes sont plus indispensables dans une république qu'ailleurs, car on ne saurait avoir aucune foi, ni au dedans, ni au dehors, dans une communauté dont la politique et le système de rendre la justice n'ont point de solidité et sont constamment le jouet des caprices populaires.

Ainsi l'on doit déduire de ce qui précède, que quand les juges sont stables et indépendans les règles de la justice sont établies sur des principes bien connus et immuables; qu'alors le caractère du peuple s'élève avec la confiance qu'il inspire, et que cet état de choses entretient la sécurité qui est si nécessaire dans les rapports tant extérieurs qu'intérieurs.

Mais cette indépendance des juges est surtout indispensable pour garder le peuple contre toutes sortes d'oppressions. L'histoire ne raconte-t-elle pas dans toutes ses pages, que la tyrannie ne tient pas au despotisme seul et qu'elle a été hardiment exploitée aussi dans les Républiques anciennes et modernes? Il faut bien l'avouer, mais, en établissant cette différence pourtant, que dans les Républiques elle jaillit soudain du mécontentement produit par l'injustice ou par les passions des partis, tandis que le despotisme l'engendre exprès et l'entretient systématiquement comme un moyen de gouverner. Il est vrai que le peuple n'opprime point par calcul, et qu'il revient promptement à la raison et à la justice, si son égarement n'est pas entretenu par des intrigues combinées exprès pour le prolonger; mais tant que sa colère dure, elle est pire que celle des tyrans.

C'est donc pour protéger le peuple contre la violence de ses propres passions qu'il est essentiel, dans une république, qu'une branche du gouvernement soit assez ferme et assez sûre pour pouvoir sentir elle-même qu'elle a la force nécessaire pour résister aux égaremens populaires, sans d'autres auxiliaires que la loi et son indépendance.

Si nous n'avons pas oublié que Sénèque fut sacrifié à la férocité de Néron, nous devons nous rappeler aussi que Socrate fut la victime du coupable délire du peuple d'une république; des juges indépendans et fermes et, à la fois, protégés et protecteurs par la loi, eussent arraché l'un à la fureur du tyran l'autre à la rage populaire.

Après cet exposé, nous essaierons dans notre prochaine lettre de vous montrer pourquoi l'indépendance des juges est indispensable dans notre communauté pour garantir le peuple contre l'oppression des pouvoirs législatif et exécutif.

CHRONIQUE LOCALE.

Dimanche le CORONER BARON a fait la levée du corps d'un enfant âgé d'environ trois ans, qui a été trouvé mort, dans le lieu d'aisance d'une maison située à l'encoignure des rues Religieuses et de la Course. Il paraît que la mère de cet enfant avait été employée vendredi dernier par le propriétaire de cette maison, pour faire une journée de blanchissage, et s'y était rendue accompagnée de son enfant. L'après-midi, cet enfant ayant disparu, l'on se mit à sa recherche et ce n'est que dimanche matin que son corps fut découvert. Verdict a été rendu conformément aux détails ci-dessus.

Cour du Recorder Baldwin.—Arthur O'Neil, accusé de s'être emparé du batiment No. 115, rue de la Nouvelle-Levée, appartenant à la Banque de Cité, et d'avoir maltraité Mme Lacy, a été envoyé hier devant la Cour Criminelle.

John Welsh dit Long John et Wm. Watson, arrêtés sous l'accusation d'avoir volé $400 de M. Pilcher, à bord du steamer Albatro, ont été envoyés en Cour Criminelle.

Elizabeth Noland, accusée d'avoir volé une montre et quelques effets chez M. Curtis, a été envoyée devant la Cour Criminelle.

Wm. Donley, accusé d'avoir volé des effets en usage dans la chambre de M. Ricker, a été également envoyé devant la Cour Criminelle.

James Garey, Joseph Miller, Hugh McElroy et John Blackburn, ont été envoyés pour 30 jours à la maison de travail pour vagabondage.

James O'Fuller, accusé d'avoir battu M. Conliff, a été envoyé devant la Cour Criminelle.

Cour Criminelle.—Betsy Bots, accusée de vol, a été mise en jugement et acquitée.

Edward Fitzgerald, accusé d'avoir volé une vache, a été mis en jugement et acquitté.

"Les Philadelphiens s'occupent de donner un témoignage d'estime et d'admiration à notre grand homme d'Etat. Ils proposent de réunir, au moyen de petites souscriptions n'excédant pas cinq piastres, une somme de vingt mille piastres pour faire faire, par Powers le sculpteur, une statue de Clay qui serait placée dans un endroit convenable sur une des places publiques de Philadelphie. Depuis la mort de Washington, on n'avait peut-être jamais vu un chagrin comparable à celui que cause la défaite de M. Clay. Tous les hommes capables de l'apprécier, tous les patriotes sincères, lui portent une affection qu'aucun autre homme public n'avait jamais inspirée et qui n'est sur, avec que par cet ardent dévouement au pays qui portait précisément à désirer son élection comme un bienfait public. Henry Clay est battu, ou plutôt, ce qui est bien pis, le peuple est battu, et c'est le peuple qui en souffrira. Pour lui, la présidence n'avait que peu ou point d'attraits; elle ne pouvait rien ajouter ni à sa grandeur, ni à sa réputation. Quel est celui qui n'aimerait pas mieux être Henry Clay que président? S'il y en a nous les plaignons...."

[N. Y. Tribune.]

GEORGIE.—La majorité pour Polk sera d'environ 2000 dans l'Etat. Mais il résulte des retours comparés que le vote est de 7,600 plus considérable qu'en octobre, et 11,100 plus considérable que le vote présidentiel en 1840.—Le vote de M. Clay est de 1000 voix plus élevé que celui de Harrison qui emporta l'Etat par 8000 voix, et pourtant il est battu par 2000! Ces rapprochemens ne manquent pas de portée.

MEXIQUE.

Les affaires semblent se compliquer au Mexique. Les 30 et 31 octobre, 1er et 2 novembre, l'assemblée départementale de Jalisco, ou Guadalaxara, le gouverneur, la garnison et le général Don Mariano Paredes y Arrillaga, commandant le département, ont adopté et mis à exécution un plan d'insurrection. Cette insurrection bientôt, soutenue à Guanajuato et San Luis, était sans doute fort sérieuse, puisque Santa Anna s'est cru obligé d'aller la combattre lui-même à la tête de dix mille hommes et de 20 pièces de campagne. Ce mouvement avait pour prétexte les énormes contributions dépensées par Santa-Anna et dont on voulait lui faire rendre compte. Nous devons ces nouvelles à l'obligeance d'une personne qui a bien voulu nous donner communication des lettres et documens qui lui étaient parvenus, allant jusqu'au 16 de ce mois. Les ennemis du président se réjouissaient tout bas, pensant qu'il serait impossible à Santa Anna d'étouffer cette insurrection; mais il serait difficile de dire jusqu'à quel point cette opinion est fondée.

Nous apprenons aussi par la même voie que le ministre américain, M. Shannon, a provisoirement suspendu toutes relations avec le gouvernement mexicain. Il paraît que la cause de cette mésintelligence provient de ce que le ministre américain a cru devoir faire des remontrances au gouvernement de Mexico au sujet de l'expédition projetée contre le Texas, remontrances qui ont, à ce qu'il paraît, été fort mal reçues. On assure que le ministre mexicain a répondu à M Shannon que les Etats-Unis avaient à se mêler de leurs affaires, et que les projets que le Mexique pouvait avoir contre une de ses provinces révoltée ne concernait en aucune manière les puissances étrangères.

La lettre de M. Shannon est publiée en entier dans les journaux; elle est dure et menaçante. Il y soutient en substance que les E.-Unis ne peuvent permettre au gouvernement mexicain de continuer contre le Texas, une guerre comme celle qui se fait depuis plusieurs années; 2o que la guerre ne peut pas se poursuivre, parce que l'annexion du Texas aux Etats-Unis est encore pendante. 3o parce qu'un traité d'annexion aux Etats-Unis qu'en acquérant la Louisiane ont été acquis le Texas. 4o parce que la Constitution de 1824 donnait aux Texiens le droit d'être libres et indépendants, et les parce qu'il importe aux Etats-Unis d'avoir le Texas. Le journal mexicain ajoute que cette conquête ne s'opérera pas par la seule crainte.

Cette lettre est fort longue; M. Shannon en ont point un [illegible] contre l'expédition projetée contre le Texas. Donnant d'ailleurs, l'assurance que les Etats-Unis n'ont aucun sentiment hostile contre le Mexique, et que si le Texas était annexé on règlerait loyalement toutes les questions y relatives.

La réponse de M. Réjon, ministre des affaires étrangères, est une réfutation, plus ou moins heureuse, des points soutenus par le ministre Américain.

Ce qui prouve d'ailleurs que cette affaire prend une tournure sérieuse, c'est que le ministre plénipotentiaire anglais à Mexico, M. Bankhead, a cru devoir envoyer de suite le vaisseau de guerre de S. M. B. *Spartan*, sous le commandement de lord Minto, à la Balize, avec des dépêches pour son gouvernement; ces dépêches ont été envoyées par exprès à Boston afin d'être acheminées par les steamers. M. Shannon a profité de cette occasion pour annoncer ce qui venait de se passer au gouvernement de Washington.

Un oisif a pris la peine de faire des calculs sur les manufactures d'allumettes chimiques (matches). Une seule maison de Londres en manufacture chaque semaine, deux tonnes et demi, contenant 10,800,000 allumettes. Quantité qui, mise bout à bout, couvrirait une ligne de 426 milles, et la circonférence du globe en un an.

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

(Voir l'*Abeille* du 20 au 26 novembre.)

L'INTERROGATOIRE.

A peine de Villefort fut-il hors de la salle à manger, qu'il quitta son masque joyeux pour prendre l'air grave d'un homme appelé à cette suprême fonction de prononcer sur la vie de son semblable. Or, malgré la mobilité de sa physionomie, mobilité que le substitut avait, comme doit faire un habile acteur, plus d'une fois étudiée devant sa glace, ce fut cette fois un travail pour lui que de froncer son sourcil et d'assombrir ses traits. En effet, à part le souvenir de cette ligne politique suivie par son père, et qui pouvait, s'il ne s'en éloignait complètement, faire dévier son avenir, Gérard de Villefort était en ce moment aussi heureux qu'il est donné à un homme de le devenir. Déjà riche par lui-même, il occupait à vingt-sept ans une place élevée dans la magistrature, il épousait une jeune et belle personne qu'il aimait; de plus, outre sa beauté qui était remarquable, mademoiselle de Saint Méran, sa femme, appartenait à une des familles les mieux en cour de l'époque; enfin, avec l'influence de son père et de sa mère, qui, n'ayant point d'autre enfant, pouvaient la consacrer tout entière à leur gendre, elle apportait encore à son mari une dot de cent cinquante mille écus, qui, grâce aux espérances, ce mot atroce inventé par les entremetteurs de mariages, pouvait s'augmenter un jour d'un héritage d'un demi-million. Tous ces élémens réunis composaient donc pour Villefort un total de félicité éblouissant, à ce point qu'il lui semblait voir des taches au soleil quand il avait long-temps regardé sa vie intérieure avec la vue de l'âme.

A la porte, il trouva le commissaire de police qui l'attendait. La vue de l'homme noir le fit aussitôt retomber des hauteurs du troisième ciel sur la terre matérielle où nous marchons; il composa son visage comme nous l'avons dit, et s'approchant de l'officier de justice:

—Me voici, monsieur, lui dit-il; j'ai lu la lettre, et vous avez bien fait d'arrêter cet homme; maintenant, donnez-moi sur lui et sur la conspiration tous les détails que vous avez recueillis.

—De la conspiration, monsieur, nous ne savons rien encore, répondit le commissaire; tous les papiers saisis sur lui ont été enfermés en une seule liasse, et déposés cachetés sur votre bureau. Quant au prévenu, vous l'avez vu par la lettre même qui le dénonce; c'est un nommé Edmond Dantès, second à bord du trois mâts le *Pharaon*, faisant le commerce de coton avec Alexandrie et Smyrne, et appartenant à la maison Morrel et fils de Marseille.

—Avant de servir dans la marine marchande, avait-il servi dans la marine militaire? demanda Villefort.

—Oh! non, monsieur, c'est un tout jeune homme.

—Quel âge?

—Dix-neuf ou vingt ans au plus.

En ce moment, et comme Villefort, en suivant la grande rue, était arrivé au coin de la rue des Conseuls, un homme qui semblait l'attendre au passage l'aborda: c'était M. Morrel.

—Ah! monsieur de Villefort, s'écria le brave homme en apercevant le substitut, je suis bien heureux de vous rencontrer. Imaginez-vous qu'on vient de commettre la méprise la plus étrange, la plus inouïe; on vient d'arrêter le second de mon bâtiment, Edmond Dantès.

Je le sais, monsieur, dit Villefort, et je rentre chez moi pour l'interroger.

—Oh! monsieur, continua Morrel, emporté par son amitié pour le jeune homme, vous ne connaissez pas celui qu'on accuse, et je le connais, moi. Imaginez-vous l'homme le plus doux, l'homme le plus probe, et j'oserai presque dire l'homme qui sait le mieux son état de toute la marine marchande. Oh! monsieur de Villefort, je vous le recommande bien sincèrement, et de tout mon cœur.

Villefort, comme on a pu le voir, appartenait au parti noble de la ville, et Morrel au parti plébéien; le premier était royaliste ultra, le second était soupçonné de sourd bonapartisme. Villefort regarda dédaigneusement Morrel et lui répondit avec froideur:—Vous savez, monsieur, qu'on peut être doux dans la vie privée, probe dans ses relations commerciales, savant dans son état, et n'en être pas moins un grand coupable politiquement parlant; vous le savez, n'est-ce pas, monsieur? Et le magistrat appuya sur ces derniers mots, comme s'il en voulait faire l'application à l'armateur lui-même, tandis que son regard scrutateur essayait de pénétrer jusqu'au fond du cœur de cet homme assez hardi d'intercéder pour un autre, quand il devait savoir que lui-même avait besoin d'indulgence.

Morrel rougit, car il ne se sentait pas la conscience bien nette à l'endroit de ses opinions politiques; et d'ailleurs la confidence que lui avait faite Dantès de son entrevue avec le grand maréchal et des quelques mots que lui avait adressés l'Empereur, lui troublait quelque peu l'esprit. Il ajouta toutefois avec l'accent du plus profond intérêt:—Je vous en supplie, monsieur de Villefort, soyez juste comme vous devez l'être, bon comme vous l'êtes toujours, et rendez-nous bien vite ce pauvre Dantès.

Le *rendez-nous* sonna révolutionnairement à l'oreille du substitut du procureur du roi.—Eh! eh! se dit-il tout bas, *rendez-nous?* Ce Dantès serait-il affilié à quelque secte de carbonari, pour que son protecteur emploie ainsi, sans y songer, la formule collective? On l'a arrêté dans un cabaret, m'a dit, je crois, le commissaire; en nombreuse compagnie, a-t-il ajouté; ce sera quelque vente. Puis tout haut:—Monsieur, répondit-il, vous pouvez être parfaitement tranquille, et vous n'aurez pas fait un appel inutile à ma justice, si le prévenu est innocent; mais si, au contraire il est coupable, nous vivons dans une époque difficile, monsieur, où l'impunité serait d'un fatal exemple, je serai donc forcé de faire mon devoir. Et sur ce, comme il était arrivé à la porte de sa maison adossée au Palais-de-Justice, il entra majestueusement après avoir salué, avec une politesse de glace, le malheureux armateur qui resta comme pétrifié à la place où l'avait quitté Villefort.

L'antichambre était pleine de gendarmes et d'agens de police. Au milieu d'eux, gardé à vue, enveloppé de regards flamboyans de haine, se tenait debout calme et immobile, le prisonnier. Villefort traversa l'antichambre, jeta un regard oblique sur Dantès, après avoir pris une liasse que lui remit un agent, et disparut en disant:—Qu'on amène le prisonnier.

Si rapide qu'eût été ce regard, il avait suffi à Villefort pour se faire une idée de l'homme qu'il allait avoir à interroger. Il avait reconnu l'intelligence dans ce front large et ouvert, le courage dans cet œil fixe et ce sourcil froncé, et la franchise dans ces lèvres épaisses et à demi ouvertes, qui laissaient voir une double rangée de dents blanches comme l'ivoire. La première impression avait donc été favorable à Dantès. Mais Villefort avait entendu dire si souvent comme un mot de profonde politique qu'il fallait se défier de son premier mouvement, attendu que c'était le bon, qu'il appliqua la maxime à l'impression, sans tenir compte de la différence qu'il y a entre les deux mots. Il étouffa en conséquence les bons instincts qui voulaient envahir son cœur, pour livrer de là assaut à son esprit, arrangea devant la glace sa figure des grands jours et s'assit sombre et menaçant devant son bureau. Un instant après lui, Dantès entra.

Le jeune homme était toujours pâle, mais calme et souriant. Il salua son juge avec une politesse aisée, puis chercha des yeux un siège, comme s'il eût été dans le salon de l'armateur Morrel. Ce fut alors seulement qu'il rencontra le regard terne de Villefort, ce regard particulier aux hommes de palais qui ne veulent pas qu'on lise dans leur pensée, et qui font de leur œil un verre dépoli. Ce regard lui apprit qu'il était devant la justice, figure aux sombres façons.

—Qui êtes-vous, et comment vous nommez-vous? demanda Villefort, en feuilletant ces notes que l'agent lui avait remises en entrant, et qui, depuis une heure, étaient déjà devenues volumineuses, tant la corruption des espionnages s'attache vite à ce corps malheureux qu'on nomme le prévenu.

—Je m'appelle Edmond Dantès, monsieur, répondit le jeune homme d'une voix calme et sonore; je suis second à bord du navire le *Pharaon*, qui appartient à MM. Morrel et fils.

—Votre âge? continua Villefort.

—Dix-neuf ans, répondit Dantès.

—Que faisiez-vous au moment où vous avez été arrêté?

—J'assistais au repas de mes propres fiançailles, monsieur, dit Dantès d'une voix légèrement émue, tant ce contraste était douloureux de ces moments de joie avec la lugubre cérémonie qui s'accomplissait, tant le visage sombre de M. de Villefort faisait briller de toute sa lumière la rayonnante figure de Mercédès.

—Vous assistiez au repas de vos fiançailles? dit le substitut en tressaillant malgré lui.

—Oui, monsieur, je suis sur le point d'épouser une femme que j'aime depuis trois ans.

Villefort, tout impassible qu'il était d'ordinaire, fut cependant frappé de cette coïncidence, et cette voix émue de Dantès, surpris au milieu de son bonheur, alla éveiller une fibre sympathique au fond de son âme. Lui aussi se mariait, lui aussi était heureux, et on venait troubler son bonheur pour qu'il contribuât à détruire la joie d'un homme qui, comme lui, touchait déjà au bonheur! Ce rapprochement philosophique pensa-t-il, fera grand effet à mon retour dans le salon de M. de Saint Méran. Et il arrangea d'avance dans son esprit et pendant que Dantès attendait de nouvelles questions, les mots antithétiques à l'aide desquels les orateurs construisent ces phrases ambitieuses d'applaudissemens qui parfois font croire chez eux à une véritable éloquence. Lorsque son petit speech intérieur fut arrangé, Villefort sourit à son effet, et, revenant à Dantès:

—Continuez, monsieur, dit-il.

—Que voulez-vous que je continue de te re? demanda Dantès.

D'éclairer la justice.

—Que la justice me dise sur quel point elle désire être éclairée et je lui dirai tout ce que je sais. Seulement, ajouta-t-il à son tour avec un sourire, je la préviens que je ne sais pas grand'chose.

—Avez-vous servi sous l'usurpateur?

—J'allais être incorporé dans la marine militaire lorsqu'il est tombé.

—On dit que vos opinions politiques exagérées, dit Villefort, à qui l'on n'avait pas soufflé le mot de cela mais qui n'était pas fâché de poser la demande comme on pose une accusation.

—Mes opinions politiques, à moi, monsieur? Hélas! c'est presque honteux à dire, mais je n'ai jamais eu ce qu'on appelle une opinion. J'ai dix-neuf ans à peine comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, je ne sais rien, je ne suis destiné à jouer aucun rôle; le peu que je suis et que je serai, si l'on m'accorde la place que j'ambitionne, c'est à M. Morrel que je la devrai. Aussi toutes mes opinions, je ne dirai pas politiques, mais privées, se bornent-elles à ces trois sentimens: J'aime mon père, je respecte M. Morrel et j'adore Mercédès. Voilà, monsieur, tout ce que je puis dire à la justice. Vous voyez que c'est peu intéressant pour elle.

A mesure que Dantès parlait, Villefort regardait son visage à la fois si doux et si ouvert, et se sentait revenir à la mémoire les paroles de Renée, qui, sans connaître le prévenu, lui avait demandé son indulgence pour lui. Avec l'habitude qu'avait déjà le substitut du crime et des criminels, il voyait à chaque parole de Dantès surgir la preuve de son innocence. En effet, ce jeune homme, on pourrait presque dire cet enfant, simple, naturel, éloquent de cette éloquence du cœur qu'on ne trouve jamais quand on la cherche, plein d'affection pour tous parce qu'il était heureux, et que le bonheur rend bons les méchans eux-mêmes, versait jusque sur son juge la douce affabilité qui débordait de son cœur. Edmond n'avait dans le regard, dans la voix, dans le geste, tout rude et tout sévère qu'avait été Villefort envers lui, que caresses et bonté pour celui qui l'interrogeait.

—Pardieu! se dit Villefort, voici un charmant garçon, et je n'aurai pas grand'peine, je l'espère, à me faire bien venir de Renée en accomplissant la première recommandation qu'elle m'a faite. Cela me vaudra un bon serrement de main devant tout le monde et un charmant baiser dans un coin. Et à cette douce espérance la figure de Villefort s'épanouit, de sorte que lorsqu'il reporta ses regards de sa pensée à Dantès, Dantès, qui avait suivi tous les mouvemens de physionomie de son juge, souriait comme sa pensée.

—Monsieur, dit Villefort, vous connaissez-vous quelques ennemis?

—Des ennemis à moi? dit Dantès, j'ai le bonheur d'être encore trop peu de chose pour que ma position m'en ait fait. Quant à mon caractère, un peu vif peut-être, j'ai toujours essayé de l'adoucir envers mes subordonnés. J'ai dix ou douze matelots sous mes ordres; qu'on les interroge, monsieur, et ils vous diront qu'ils m'aiment et me respectent, non pas comme un père, je suis trop jeune pour cela, mais comme un frère aîné.

—Voyons, continua Villefort, à défaut d'ennemis, peut-être avez-vous des jaloux? Vous allez être nommé capitaine à dix-neuf ans, ce qui est un poste élevé dans votre état. Vous allez épouser une jolie femme qui vous aime, ce qui est un bonheur rare dans tous les états de la terre. Ces deux préférences du destin ont pu vous faire des envieux.

—Oui, vous avez raison; vous devez mieux connaître les hommes que moi, et c'est possible. Mais si ces envieux devaient être parmi mes amis, je vous avoue que j'aime mieux ne les pas connaître, pour n'être point forcé de les haïr.

—Vous avez tort, monsieur; il faut toujours, autant que possible, voir clair autour de soi, et, en vérité, vous me paraissez un si digne jeune homme, que je vais m'écarter pour vous des règles ordinaires de la justice et vous aider à faire la lumière, en vous communiquant la dénonciation qui vous amène devant moi. Voici le papier accusateur: reconnaissez-vous l'écriture?

Et Villefort tira la lettre de sa poche et la présenta à Dantès.

Dantès regarda et lut. Un nuage passa sur son front, et il dit: Non, monsieur, je ne connais pas cette écriture; elle est déguisée, et cependant elle est d'une forme assez franche. En tout cas, c'est une main habile qui l'a tracée. Je suis bien heureux, ajouta-t-il en regardant avec reconnaissance Villefort, d'avoir affaire à un homme tel que vous; car en effet mon envieux est un véritable ennemi.

Et à l'éclair qui passa dans les yeux du jeune homme en prononçant ces paroles, Villefort put distinguer tout ce qu'il y avait de violente énergie cachée sous cette première douceur.

—Maintenant, voyons, dit le substitut, répondez-moi franchement, monsieur, non pas comme un prévenu à son juge, mais comme un homme dans une fausse position répond à un autre homme qui s'intéresse à lui: qu'y a-t-il de vrai dans cette accusation anonyme?

Et Villefort jeta avec dégoût sur le bureau la lettre que Dantès venait de lui rendre.

—Tout et rien, monsieur, car voici la vérité pure, sur mon honneur de marin, sur mon amour pour Mercédès, sur la vie de mon père.

—Parlez, monsieur, dit tout haut Villefort; puis tout bas il ajouta: Si Renée pouvait me voir, j'espère qu'elle serait contente de moi et qu'elle ne m'appellerait plus un coupeur de têtes.

—Eh bien! en quittant Naples, le capitaine Leclère tomba malade d'une fièvre cérébrale; comme nous n'avions pas de médecin à bord et qu'il ne voulait relâcher sur aucun point de la côte, pressé qu'il était de se rendre à l'île d'Elbe, sa maladie empira au point que vers la fin du troisième jour, sentant qu'il allait mourir, il m'appela près de lui.

—Mon cher Dantès, me dit-il, jurez-moi sur votre honneur de faire ce que je vais vous dire, il y va des plus hauts intérêts.

Je vous le jure, capitaine, répondis-je.

Eh bien! comme après ma mort le commandement du navire vous appartient en qualité de second, vous prendrez ce commandement, vous mettrez le cap sur l'île d'Elbe, vous débarquerez à Porto-Ferrajo, vous demanderez le grand-maréchal, vous lui remettrez cette lettre; peut-être alors vous remettra-t-on une autre lettre et vous chargera-t-on de quelque mission. Cette mission qui m'était réservée, Dantès, vous l'accomplirez à ma place, et tout l'honneur en sera pour vous.

Je le ferai, capitaine, mais peut-être n'arrivera-t-on pas si facilement que vous le pensez près du grand maréchal.

Voici une bague que vous lui ferez parvenir, dit le capitaine, et qui lèvera toutes les difficultés. Et à ces mots il me remit une bague. Il était temps, deux heures après, le délire le prit, le lendemain il était mort.

—Et que fîtes-vous alors?

—Ce que je devais faire, monsieur, ce que tout autre eût fait à ma place. En tous cas, les prières d'un mourant sont sacrées, mais chez les marins les prières d'un supérieur sont des ordres que l'on doit accomplir. Je fis donc voile vers l'île d'Elbe, où j'arrivai le lendemain; je consignai tout le monde à bord, et je descendis seul à terre. Comme je l'avais prévu, on fit quelques difficultés pour m'introduire près du grand-maréchal; mais je lui envoyai la bague qui devait me servir de signe de reconnaissance, et toutes les portes s'ouvrirent devant moi. Il me reçut, m'interrogea sur les dernières circonstances de la mort du malheureux Leclère, et, comme l'avait prévu celui-ci, me remit une lettre qu'il me chargea de porter en personne à Paris. Je le lui promis, car c'était accomplir les dernières volontés de mon capitaine. Je revins à bord, j'appareillai pour Marseille où j'arrivai hier; je réglai rapidement toutes les affaires de douane et de santé, puis je courus voir ma fiancée, que je retrouvai plus belle et plus aimante que jamais. Grâce à M Morrel, nous passâmes par-dessus toutes les difficultés ecclésiastiques; enfin, monsieur, j'assistais comme je vous l'ai dit, au repas de mes fiançailles, j'allais me marier dans une heure, et je comptais partir demain pour Paris, lorsque sur cette dénonciation que vous paraissez maintenant mépriser autant que moi, je fus arrêté.

—Oui, oui, murmura Villefort, tout cela me paraît être la vérité, et si vous êtes coupable, c'est d'imprudence, encore cette imprudence était-elle légitimée par les ordres de votre capitaine. Rendez-nous cette lettre qu'on vous a remise à l'île d'Elbe. Donnez-moi votre parole de vous représenter à la première réquisition, et allez rejoindre vos amis.

—Ainsi je suis libre, monsieur? s'écria Dantès au comble de la joie.

—Oui; seulement donnez-moi cette lettre.

—Elle doit être devant vous, monsieur, car on me l'a prise avec mes autres papiers, et j'en reconnais quelques-uns dans cette liasse.

Attendez, dit le substitut à Dantès qui prenait ses gants et son chapeau, attendez; à qui était-elle adressée?

—*A monsieur Noirtier, rue Coq-Héron, à Paris*, répondit Dantès.

La foudre tombée sur Villefort ne l'eut point frappé d'un coup plus rapide et plus imprévu; il se laissa aller sur son fauteuil, dont il s'était levé à demi pour atteindre la liasse de papiers saisis sur Dantès, et la feuilletant précipitamment il en tira la lettre fatale, sur laquelle il jeta un regard empreint d'une indicible terreur.

—M. Noirtier, rue du Coq-Héron, No. 13, murmura-t-il en pâlissant de plus en plus.

—Oui, monsieur, répondit Dantès étonné, le connaissez-vous?

—Non, répondit vivement Villefort: un fidèle serviteur du roi ne connaît pas les conspirateurs.

—Il s'agit donc d'une conspiration? demanda Dantès qui commençait, après s'être cru libre, à reprendre une terreur plus grande que la première; en tout cas, monsieur, je vous l'ai dit, j'ignorais complètement le contenu de la dépêche dont j'étais porteur.

—Oui, reprit Villefort d'une voix sourde, mais vous savez le nom de celui à qui elle était adressée.

—Pour la lui remettre à lui-même, monsieur, il fallait bien que je le connusse.

—Et vous n'avez montré cette lettre à personne? dit Villefort tout en lisant et en pâlissant à mesure qu'il lisait.

—A personne, monsieur, sur l'honneur.

—Tout le monde ignore que vous étiez porteur d'une lettre venant de l'île d'Elbe et adressée à M. Noirtier?

—Tout le monde, monsieur, excepté celui qui me l'a remise.

—C'est trop, c'est encore trop, murmura Villefort. Le front de Villefort s'obscurcissait de plus en plus à mesure qu'il avançait vers la fin, ses lèvres blanches, ses mains tremblantes, ses yeux ardens faisaient passer dans l'esprit de Dantès les plus douloureuses appréhensions.

Après cette lecture, Villefort laissa tomber sa tête dans ses mains, et demeura un instant accablé.

—Oh! mon Dieu! qu'y a-t-il donc? monsieur, demanda timidement Dantès.

—Villefort ne répondit pas, mais au bout de quelques instants il releva la tête pâle et décomposée, et relut une seconde fois la lettre.—Et vous dites que vous ne savez pas ce que contenait cette lettre? reprit Villefort.

—Sur l'honneur, je vous le répète, monsieur, dit Dantès, je l'ignorais. Mais qu'avez-vous vous-même, mon Dieu, vous allez vous trouver mal! Voulez-vous que je sonne, voulez-vous que j'appelle?

—Non monsieur, dit Villefort en se levant vivement: ne bougez pas, ne dites pas un mot: c'est à moi à donner des ordres ici, et non pas à vous.

Monsieur, dit Dantès blessé, c'était pour venir à votre aide, voilà tout, je vous jure, en faveur de l'intention.

—Je n'ai besoin de rien, un éblouissement passager, voilà tout: occupez-vous de vous, et non de moi, répondez.

Dantès attendit l'interrogation qu'annonçait cette demande, mais inutilement. Villefort retomba sur son fauteuil, passa une main glacée sur son front ruisselant de sueur, et, pour la troisième fois, se mit à relire la lettre.—Oh! s'il sait ce que contient cette lettre, murmura-t-il, et qu'il apprenne un jour que Noirtier est le père de Villefort, je suis perdu, perdu à tout jamais.... Et de temps en temps il regardait Edmond comme si son regard eût pu briser cette barrière invisible qui enferme dans le cœur les secrets que garde la bouche.

—Oh! n'hésitons plus, s'écria-t-il tout à coup, il n'y a que ce moyen.

—Mais, au nom du ciel, monsieur, reprit le malheureux jeune homme, si vous doutez de moi, si vous me soupçonnez, interrogez-moi, et je suis prêt à vous répondre.

—Villefort fit sur lui-même un effort violent, et, d'un ton qu'il voulait rendre assuré:—Monsieur, dit-il, les charges les plus graves résultent pour vous de votre interrogatoire; je ne suis pas le maître, comme je l'avais espéré d'abord, de vous rendre à l'instant même à la liberté; je dois avant de prendre une pareille mesure, consulter le juge d'instruction. En attendant, vous avez vu de quelle façon j'en ai agi envers vous.

—Oh! oui, monsieur, s'écria Dantès, et je vous remercie, car vous avez été pour moi bien plutôt un ami qu'un juge.

—Eh bien! monsieur, je vais vous retenir quelque temps encore prisonnier, le moins longtemps que je pourrai; la principale charge qui existe contre vous, c'est cette lettre, et vous voyez....

Villefort s'approcha de la cheminée, jeta la lettre dans le feu, et demeura jusqu'à ce qu'elle fût réduite en cendres.

—Et vous voyez, continua-t-il, je l'anéantis.

—Oh! s'écria Dantès, monsieur, vous êtes plus que la justice, vous êtes la bonté

—Mais, écoutez-moi, poursuivit Villefort, après un pareil acte, vous comprenez que vous pouvez avoir confiance en moi, n'est-ce pas?

—Ah! monsieur, ordonnez, et je suivrai vos ordres.

—Non, dit Villefort en s'approchant du jeune homme, non, ce ne sont pas des ordres que je veux vous donner, vous le comprenez, ce sont des conseils.

—Dites, et je m'y conformerai comme à des ordres.

—Je vais vous garder jusqu'au soir ici, au Palais de Justice, peut-être qu'un autre que moi viendra vous interroger. Dites tout ce que vous avez dit, mais pas un mot de cette lettre.

—Je vous le promets, monsieur.

C'était Villefort qui semblait supplier, c'était le prévenu qui rassurait le juge.

—Vous comprenez, dit-il en jetant un regard sur les cendres qui conservaient encore la forme du papier et qui voltigeaient au-dessus des flammes, maintenant cette lettre est anéantie, vous et moi savons seuls qu'elle a existé; on ne vous la représentera point, niez-la donc si l'on vous en parle, niez-la hardiment, et vous êtes sauvé.

—Je nierai, monsieur, soyez tranquille, dit Dantès.

—Bien, bien, reprit Villefort en portant la main au cordon d'une sonnette; puis, s'arrêtant au moment de sonner: C'était la seule lettre que vous eussiez? dit-il.

—La seule.

—Faites-en serment.

Dantès étendit la main.—Je le jure, dit-il.

La sonnette retentit: le commissaire de police entra. Villefort s'approcha de l'officier public, et lui dit quelques mots à l'oreille. Le commissaire répondit par un simple signe de tête.

—Suivez monsieur, dit Villefort à Dantès. Dantès s'inclina, jeta un dernier regard de reconnaissance à Villefort, et sortit.

A peine la porte fut-elle refermée derrière lui, que les forces manquèrent à Villefort, et qu'il tomba presque évanoui sur un fauteuil. Puis, au bout d'un instant:

—Oh! mon Dieu, murmura-t-il, à quoi tiennent la vie et la fortune! Si le procureur du roi eût été à Marseille, si le juge d'instruction eût été appelé au lieu de moi, j'étais perdu, et ce papier, ce papier maudit me précipitait dans l'abîme. Ah! mon père, mon père, serez-vous donc toujours un obstacle à mon bonheur dans ce monde, et dois-je lutter éternellement avec votre passé? Puis tout à coup, une lueur inattendue parut passer sur son esprit, et illumina son visage; un sourire se dessina sur sa bouche encore crispée, ses yeux hagards devinrent fixes et parurent s'arrêter sur une pensée.—C'est cela, dit-il, oui, cette lettre qui devait me perdre, fera ma fortune peut-être. Allons, Villefort, à l'œuvre!

Et après s'être assuré que le prévenu n'était plus dans l'antichambre, le substitut du procureur du roi sortit à son tour, et s'achemina vivement vers la maison de sa fiancée.

(*La suite à demain.*)

Citernes patentées, en briques.

LES soussignés s'étant associés, informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à construire des citernes en briques, avec ou sans réfrigérants; ils invitent à venir examiner les spécimen en bois qu'ils ont déjà fabriqués.

Ces spécimen peuvent être vus, chez M. Freeland, rue Gravier entre les rues Baronne et St. Philippe et à la résidence de M. S. Wolfe à l'encoignure des rues Hayades et Calliope.

Ils posent et réparent les manteaux de cheminée en marbre, empêchent les cheminées de fumer, posent des grates, blanchissent les maisons et pavent les cours, &c.

11 janv—1an MILLER & CLARK, 161, Poydras